ORGANISATION DE LA FORMATION ET MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES SPECIFIQUES EN MASTER

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil Académique du 25/05/2023.

1. PRESENTATION DE LA FORMATION MASTER

DOMAINE : SHS

MENTION : Intelligence Economique

Années et/ou Parcours-type (le cas-échéant) : Master 1ère année Intelligence Economique

Code(s) étape Apogée : 2INT1

2. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions…) :

L'assiduité est obligatoire : les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite, soit moins de 5 absences non autorisées au cours de l'année. Le redoublement ou l'exclusion sont laissés à l'appréciation du jury. L'unité d'absence est la demi-journée. L'absence à une séance de travail et l'absence à une demi-journée sont équivalentes.

Sont limitativement considérées comme absences autorisées :

- la maladie (justificatif médical fourni)
- la journée d'appel de préparation à la défense
- les obsèques d'un proche
- les fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin Officiel)

Les autres cas sont laissés à l'appréciation du responsable du Master.

Chaque absence devra impérativement être justifiée au plus tard dans les 48 heures, faute de quoi elle se transformera en absence non autorisée.

3. COMPENSATIONS :

Entre :

- UE d'un même bloc de compétences ☐
- UE d'un même semestre ☐
- UE d'une même année ☐
- Autres compensations ☒

ECUE d'une même UE

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :
  FI ☒ FA ☒ FC ☒

- Organisation des études :
  Alternance ☒ Stage ☒

- Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?
  Oui ☐ Non ☒

  Si oui lesquels ?

5. AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options…

La scolarité en Master se déroule suivant les modalités du contrôle continu avec une session de rattrapage en Septembre.

La validation de la première année de Master est conditionnée à la réalisation d'une expérience professionnelle, longue de 15 semaines minimum : stage, apprentissage, contrat de professionnalisation, CDD.

La note définitive de contrôle continu de chaque ECUE est la moyenne pondérée ou non de plusieurs notes qui peuvent être :

- les notes des contrôles individuels écrits

- les notes d'interrogations orales

- les notes des projets, etc.

La non remise d'un projet peut entraîner un 0/20,

Une absence à un contrôle entraine la prise en compte de cette absence dans le calcul de la note de l'ECUE,

En cas d'absence justifiée, l'enseignant(e) en charge du cours aura la possibilité d'organiser une épreuve de substitution à la demande de l'étudiant lorsque la note de l'ECUE représentera au moins 50% de l'UE. A défaut, l'étudiant sera noté ABJ (absence justifiée) et se verra attribuer la note de 0/20.

L'étudiant pourra s'il le souhaite repasser l'épreuve en 2ème session.

En cas d'absence non justifiée à un contrôle d'une ECUE, l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'ECUE et à l'UE.

L'apprentissage se fait sur 2 années universitaires.

Concernant le rythme de l'alternance, en Master 1, les étudiants ont cours de manière intensive en début d'année, puis l'alternance prend un rythme de croisière avec des cours une semaine sur deux.